



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

GENERAL INFORMATION & SPECIFIC RULES

PERFORMANCE

CHAMPIONNAT PROVINCIAL JUNIOR
BROSSE PERFORMANCE 2023

2023 PERFORMANCE BRUSH JUNIOR
PROVINCIAL CHAMPIONSHIP

Club de curling St-Lambert
25 au 29 janvier 2023 – January 25-29, 2023

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES / GENERAL INFORMATION

Les règles du curling pour le jeu supervisé de Curling Canada s'appliquent lors de tous les événements sanctionnés par Curling Québec ainsi que la réglementation inscrite dans le Guide des compétiteurs de la Série Élite. Les règlements spécifiques décrits ci-après auront cependant préséance pour ce championnat. En cas de contradiction dans l'interprétation d'un règlement, le libellé en version française des documents de CQ aura toujours préséance et la version anglaise des documents CC aura préséance.	Curling Canada's Rules of Curling for supervised play apply as well as the rules listed in the Elite Series Competitors Guide. However, the rules stipulated in this document will prevail during the championship. In the event that there is a discrepancy between the French and the English texts, the French version of all CQ documents will take precedence and the English version of all Curling Canada documents will take precedence.
<u>Club hôte</u> Club de curling St-Lambert 660 Avenue Oak, Longueuil QC J4P 2R6	<u>Host club</u> St-Lambert curling club 660 Avenue Oak, Longueuil QC J4P 2R6
<u>Arbitre en chef</u> Robert Rajotte rajotte.robert@gmail.com 819-552-9703	<u>Head Umpire</u> Robert Rajotte rajotte.robert@gmail.com 819-552-9703
<u>Réunion des équipes:</u> Il n'y aura pas de rencontre des équipes avant le début du championnat. Nous prenons pour acquis que toutes les équipes liront ce document au complet et respecteront les règles. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Aline Fellmann ou avec l'arbitre en chef.	<u>Team Meeting</u> There will be no official team meeting before the start of the championship. It is understood that all teams will have read this document in full and will respect the rules as described. Please direct any questions to Aline Fellmann or to the head umpire.
<u>Prix Cédric-Grondin</u> Le prix Cédric-Grondin est remis annuellement lors du Championnat provincial de curling junior à un compétiteur ou à une compétitrice qui se démarque par ses aptitudes de persévérance, de ténacité et d'intensité au jeu. Des formulaires de vote seront remis aux équipes lors de leur arrivée au championnat.	<u>Cédric-Grondin sportsmanship award</u> The Cédric-Grondin Prize is presented annually at the Provincial Junior Curling Championship to the competitor that best exemplifies perseverance, tenacity and passion for the game. Voting forms will be supplied to the teams upon their arrival at the championship.
<u>Formulaire d'entente de participation</u> Les équipes doivent signer le formulaire d'entente de participation au championnat et le remettre à l'arbitre en chef avant leur premier match.	<u>Participation Agreement Form</u> All teams must sign the participation agreement form and return it to the head umpire prior to their first game.

2- RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE / SPECIFIC RULES

<u>Formule du championnat</u> Filles : Tournoi à la ronde à six (6) équipes. À l'issue de la ronde préliminaire, les 3 meilleures équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire. Garçons : Tournoi à la ronde à sept (7) équipes. À l'issue de la ronde préliminaire, les 3 meilleures équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire.	<u>Championship format</u> Girls: The six (6) teams will play a full round robin. After the conclusion of the preliminary round, the top three (3) teams will advance to the playoffs. Boys: The seven (7) teams will play a full round robin. After the conclusion of the preliminary round, the top three (3) teams will advance to the playoffs.
<u>Durée des matchs</u> Tous les matchs prévus dans le cadre du championnat seront de dix (10) bouts et devront obligatoirement être disputés à défaut de quoi des sanctions seront prises contre les équipes fautives. Une équipe pourra concéder la victoire après que cinq (5) bouts aient été complétés. Il y aura une pause obligatoire de 4 minutes après le cinquième bout. Il y a également jusqu'à 45 secondes de pause entre chaque bout, y compris lors des bouts supplémentaires. L'entraîneur est autorisé à interagir avec l'équipe durant les pauses. S'il y a égalité à la suite des bouts réglementaires, le jeu doit alors se poursuivre pendant autant de bouts supplémentaires nécessaires pour déclarer une équipe gagnante et la rotation du jeu (extrémité vers laquelle les pierres sont lancées) ne doit pas être modifiée.	<u>Length of games</u> All of the games played throughout the championship will be ten (10) ends long and all scheduled games must be played. Sanctions will apply to teams who fail to comply with the established schedule. A team may concede at any time after the conclusion of the fifth (5th) end. There will be a mandatory four-minute break after the conclusion of the fifth end. There is up to 45 seconds break between each end. The coach is allowed to interact with the team during the breaks. If games are tied after the completion of the 10th end, extra ends will be played until a winning team is decided. The direction in which the stones are thrown must not be modified. (continue where play left off without bringing stones to the opposite end)
<u>Zone de garde protégée (ZGP)</u> La règle de 5 pierres protégées sera en vigueur tout au long du championnat : 1) Aucune pierre de l'équipe non active immobilisée dans la ZGP ne pourra être sortie du jeu par l'équipe active avant que ne soit lancée la 6^e pierre du bout. Quand une pierre de l'équipe non active (dans la ZGP) est sortie du jeu avant la 6^e pierre du bout, soit directement ou indirectement, la pierre lancée doit être retirée du jeu et on replacera toutes les pierres immobiles déplacées le plus près possible de leur position initiale, sans exception. Toute pierre qui se trouvait antérieurement dans la ZGP, mais qui se trouve à présent dans les cercles, mordante sur la ligne de « T » ou derrière cette ligne, peut être sortie à n'importe quel moment. 2) La troisième, la quatrième ou la cinquième pierre lancée dans un bout peut frapper une ou des pierres adverses dans la ZGP et celle-ci peut à son tour frapper une pierre en dehors de la ZGP pourvu que la pierre initiale, dans la ZGP, demeure en jeu. S'il en résulte qu'une pierre adverse dans la ZGP est sortie du jeu, on appliquera la règle 13(2) (ou la règle 12(2)).	<u>Free guard zone (FGZ)</u> The 5-rock rule will be applied throughout the entire championship: 1) Any stationary stone(s) belonging to the opposition located in the FGZ shall not be removed from play by the delivering team prior to the delivery of the 6th stone of the end. When an opposition's stone(s) that is removed from play from the FGZ prior to the 6th stone of the end, directly or indirectly, without exception, the delivered stone must be removed from play and any other displaced stones replaced as close as possible to its original position. Any stone previously in the FGZ but now located in the rings, biting the tee-line, or behind the tee-line, may be removed at any time. 2) A delivered third, fourth or fifth stone of an end may hit an opposition stone(s) located in the FGZ on to a stone(s) not in the FGZ providing that any opposition stone originally located in the FGZ remains in play. If an opposition's stone(s) is removed from play, apply Rule 13(2) (or Rule 12(2)).

<u>Équipement</u> Veuillez svp prendre en note que le moratoire de Curling Canada sur le balayage sera appliqué intégralement. Ainsi, seules les têtes de brosse approuvées par la Fédération Mondiale de Curling seront autorisées durant le championnat. Une équipe prise en défaut avec de l'équipement non conforme perdra automatiquement le match en cours.	<u>Equipment</u> Please note that Curling Canada's sweeping moratorium will be in effect for the entirety of this championship. Therefore, only the World Curling Federation approved broom pads will be accepted. Any team found to be using an illegal broom pad will automatically lose the game in question
<u>Temps de réflexion</u> Le « temps de réflexion » accordé à chacune des équipes pour compléter dix (10) bouts sera de 43 minutes et 5,5 minutes seront accordées pour chaque bout supplémentaire.	<u>Thinking Time</u> Forty-three (43) minutes of thinking time will be allotted to each team to play a ten-end game. Each team will be given 5.5 minutes to complete each extra end.
<u>Interactions</u> Les entraîneurs auront droit à un maximum d'une (1) interaction par bout de maximum un (1) minute. Les entraîneurs adverses seront également autorisés à interagir avec leur équipe respective jusqu'à ce que l'équipe qui a demandé l'interaction ait conclu sa communication. La même règle s'applique aux bouts supplémentaires. Les interactions inutilisées ne peuvent pas être reportées. Si une équipe utilise moins de temps, la possibilité pour l'équipe adverse de communiquer se termine également. Les entraîneurs peuvent rencontrer leur équipe le long de la bande arrière ou de la ligne de côté entre les lignes de jeu pour toutes les interactions. Les interactions peuvent être demandées par l'équipe qui contrôle la maison ou son entraîneur. Si l'entraîneur demande l'interaction, il peut l'indiquer de vive voix au joueur qui contrôle la maison. Les entraîneurs sont responsables de suivre et de contrôler le nombre d'interactions utilisées par bout. Les désaccords seront portés à l'attention de l'arbitre en chef. Les chronomètres seront en marche pendant les interactions comme étant un temps de réflexion régulier. Les entraîneurs utiliseront les sièges désignés (ou emplacement désigné s'il n'est pas possible de s'asseoir) le long des bandes arrière pendant les matchs et leurs chaises seront placées du même côté que les pierres de leur équipe. Une interaction se terminera officiellement après que l'entraîneur et les curleurs auront cessé de parler et que l'entraîneur retournera et s'assiéra à son siège désigné à l'extrémité de la piste. Il n'y aura absolument aucune parole ni aucun langage corporel de la part de l'entraîneur envers son équipe, sauf lors d'une interaction, d'une interaction de l'équipe adverse ou entre les bouts. Les paroles ou le langage corporel comprennent les gestes	<u>Interactions</u> Coaches will be allowed a maximum of one (1) interaction of maximum one (1) minute per end. Opposing coaches will also be allowed to interact with their respective team until the team that called the interaction has concluded their communication. The same rule applies for extra ends. Unused interactions cannot be carried over. If a team uses less time, the opposition team's opportunity to communicate ends as well. Coaches may meet with their team either on the backboard or on the sideline between the hog lines for all interactions. Interactions can be called by the team in control of the house or their coach. If the coach is calling, they can vocalize to the player in control of the house. Coaches are responsible for keeping track and policing the number of interactions used per end. Disagreements will be brought forth to the Chief Umpire. Time clocks will run during interactions as normal thinking time. Coaches will use the assigned seating (or area if not possible) on the backboards during the games with their chairs positioned on the same side as their team's rocks. A single interaction will officially end after the coach and curlers stop talking and the coach returns and is sitting on their designated seat behind the sheet. There will be absolutely no talking or body language by the coach to their team unless during an interaction, opposition interaction, or between ends. No talking or body language includes hand gestures, saying "good shot" or any other form of communication. Penalties to coaches include: First Offense - Warning. Second Offense - loss of interaction in the same or following end. Third Offense - sitting inside with no interactions or communication for the remainder of the current game (if before mid-game break) or

de la main, dire « bon coup » ou toute autre forme de communication. Les pénalités pour les entraîneurs incluent : première infraction - avertissement. Deuxième infraction - perte de l'interaction dans le même bout ou le suivant. Troisième infraction - assis dans les gradins sans interaction ni communication pour le reste du match en cours (si l'infraction a lieu avant la pause de mi-match) ou l'entièreté du prochain match (si l'infraction a lieu après la pause de mi-match). Les entraîneurs sont autorisés à utiliser leur téléphone ou leur tablette pour saisir des statistiques de match, prendre des notes ou prendre des photos de scénarios de match, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser ces appareils ou montres intelligents à des fins de communication. Les entraîneurs seront retirés du jeu s'ils utilisent des appareils à des fins de communication.	the entire next game (if after mid game break). Coaches are allowed to use their phone or tablet to record game statistics, write down notes or take photos of game scenarios, but they are not permitted to use those devices or smart watches for communication purposes. Coaches will be removed from play if they are using any devices for communication purposes.
<u>Périodes d'entraînement précompétition</u> Chaque équipe aura droit à dix (10) minutes de pratique sur chacune des pistes avant le début du championnat.	<u>Pre-competition practices</u> Each team will have ten (10) minutes to practice on each sheet before the start of the championship.
<u>Périodes d'échauffement d'avant-match</u> Les pratiques d'avant-match débuteront à l'heure indiquée sur l'horaire officiel. Les deux équipes ont droit à une période d'échauffement sur la piste désignée. Cette période ne doit pas dépasser huit (8) minutes plus deux fois une (1) minute pour les tirs de précision.	<u>Pre-game practices</u> Pre-game practices will begin at the time indicated on the official draw. Both teams will have a chance to practice on their assigned sheet. Practice sessions will be a maximum of eight (8) minutes per team, plus two (2) one-minute intervals to throw the draws to the button for last rock advantage.
<u>Avantage de la dernière pierre (ronde préliminaire)</u> L'avantage de la dernière pierre sera déterminé par deux (2) tirs de précision effectué lors de la pratique d'avant-match. Les deux tirs doivent être de rotations différentes. Les deux (2) équipes devront déclarer leurs joueurs qui effectueront les lancers de précision à l'arbitre en chef avant le début de la première pratique. Chaque joueur doit au minimum faire deux lancers avec un minimum d'une rotation horaire et d'une rotation anti-horaire pendant la ronde préliminaire (5^e joueur exclus). L'équipe lançant les pierres rouges pratiquera en premier. Les équipes vont exécuter leurs lancers immédiatement après la pratique, en commençant avec la rotation horaire (in-turn pour droitiers). La triangulation sera utilisée pour mesurer une pierre qui s'immobilise sur le bouton. Une distance de 199.6 cm sera accordée à une pierre qui ne touche pas à la maison. Si aucune équipe n'a pu obtenir l'avantage de la dernière pierre suite au processus décrit précédemment, cet avantage lors du premier bout sera alors déterminé par tirage au sort.	<u>Last rock advantage (preliminary round)</u> Last rock advantage will be determined by two (2) shootouts thrown during the pre-game practice. Both throws should be delivered using different rotations. Both teams must advise the official which players will be throwing the shootouts before the start of the first practice. Each member of the team must throw at least two (2) shootouts with a minimum of one clockwise rotation and one counter clockwise rotation during the preliminary round (5th player excluded). The team throwing the red stones will practice first. The teams will complete their shootouts immediately after the practice using the clockwise rotation first (in-turn for right-handed curlers). Triangulation will be used to measure a stone that covers the button. A distance of 199.6 cm will be given to any stone that does not touch the house. If there is a tie after both teams have completed their shootout as previously described, the last rock advantage in the first end will be determined by a coin toss.

<u>Bris d'égalité</u> Un maximum d'une (1) ronde de bris pourra être disputé à la suite de la ronde préliminaire. L'équipe qui a vaincu l'autre lors de la ronde préliminaire aura le choix de la couleur des pierres ou le choix de période d'échauffement. Les pierres utilisées seront celles des pistes déterminées. Tout comme lors de la ronde préliminaire, deux lancers de précision serviront à déterminer quelle équipe aura l'avantage de la dernière pierre au premier bout. Les matchs seront de 8 bouts. Il n'y aura aucun bris d'égalité disputé entre des équipes qui auraient des fiches cumulatives négatives. Les résultats des matchs entre les équipes impliquées ainsi que les cumulatifs des lancers de précision seraient alors utilisés pour déterminer la/les équipes qualifiées.	<u>Tiebreakers</u> A maximum of one (1) round of tiebreakers may be played after the conclusion of the preliminary round. The team that defeated the other during the preliminary round will have the choice of rock color or practice. The rocks used will be the ones of the identified sheet. As in round-robin play, two shootouts will determine which team has the hammer in the 1st end. The games will be 8 ends. There will be no tiebreaker between teams that have negative cumulative records. The head-to-head record of the implicated teams would determine the rankings. If a clear ranking cannot be established by the head-to-head records, the shootout will be used to establish the ranking.
<u>Classement des équipes et ronde éliminatoire</u> <u>Filles et garçons :</u> À l'issue de la ronde préliminaire, les équipes seront classées en fonction des critères suivants : 1- Fiche victoires-défaites globale 2- Fiche victoires-défaites entre les équipes impliquées 3- Le cumulatif net des lancers de précision (en enlevant les deux (2) moins bons résultats) Toutes les équipes toujours à égalité suite à l'application des critères #1 et #2 seront alors départagées (classées) uniquement en fonction du critère #3 (lancers de précision). Les trois (3) meilleures équipes seront qualifiées pour la ronde éliminatoire et seront identifiées comme suit : Q1, Q2, Q3.	<u>Team ranking and playoffs</u> <u>Girls and boys:</u> After the conclusion of the preliminary round, teams will be ranked as follows: 1. Overall Win-Loss record 2. Win-loss record between only the implicated teams 3. Shootout total (the two (2) worst shootouts results will be removed) Any teams that are still tied after criteria #1 and #2 have been applied will be ranked solely by criteria #3 (shootout). The top three (3) teams will advance to the playoff round and will be identified as Q1, Q2, Q3.
<u>Choix de la couleur des pierres et avantage de la dernière pierre – Ronde éliminatoire</u> Au cours des éliminatoires, l'avantage de la dernière pierre et le choix de la couleur des pierres seront accordés à l'équipe ayant la meilleure fiche victoire-défaite. L'équipe avec l'avantage de la dernière pierre s'exercera en premier. Si deux (2) équipes ont des fiches victoires-défaites identiques, l'équipe avec le meilleur classement aura le choix de la couleur des pierres. L'avantage de la dernière pierre au premier bout sera déterminé par deux lancers de précision tel que décrit précédemment. L'équipe lançant les pierres rouges pratiquera en premier et effectuera ses lancers de précision avec des rotations différentes en commençant par la rotation horaire (in-turn pour droitiers).	<u>Rock selection and last rock advantage – Playoffs</u> For the entirety of the playoffs, last rock advantage and the choice of rock colour will be awarded to the team with the best win-loss record. The team with last rock (hammer) will practice first. If two teams have the same win-loss record, the higher ranked team will have the choice of colour. Last rock advantage will be determined by two draws to the button as previously described. The team throwing red stones will practice first and will throw their shootouts with different rotations, using the clockwise rotation first.

ANNEXE A – HORAIRE DES PRATIQUES**APPENDIX A – TEAM PRACTICE**

	GLACE A	GLACE B	GLACE C
9h00	Audibert	Jauron	Girard
9h10	Girard	Audibert	Jauron
9h15	Photos équipes Robert, Tremblay & Labbé		
9h20	Jauron	Girard	Audibert
9h30	Photos équipes Jauron, Girard & Audibert		
9h30	Robert	Tremblay	Labbé
9h40	Labbé	Robert	Tremblay
9h50	Tremblay	Labbé	Robert

	GLACE A	GLACE B	GLACE C
10h30	Bédard	Cheal	Cyr
10h40	Cyr	Bédard	Cheal
10h45	Photos équipes Gionest, Fortin, Darveau & Daigle		
10h50	Cheal	Cyr	Bédard
11h00	Photos équipes Bédard, Cheal & Cyr		
11h00	Gionest	Fortin	Darveau
11h10	Daigle	Gionest	Fortin
11h20	Darveau	Daigle	Gionest
11h30	Fortin	Darveau	Daigle

ANNEXE B – CODE D'ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

APPENDIX B – PARTICIPANT'S CODE OF ETHICS

Il est attendu que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi, un championnat ou à un événement officiel sanctionné par Curling Québec doit se comporter de façon respectueuse envers ses coéquipiers, ses adversaires, les arbitres, les organisateurs, les spectateurs et toute autre personne présente.

Ainsi, les comportements suivants ne seront dorénavant plus tolérés lors des événements sanctionnés par Curling Québec :

- Coup de balai : tout coup de balai effectué sur la surface de jeu ou à l'extérieur, endommageant ou non la glace.
- Langage abusif : blasphèmes, etc.

Sanctions

Les arbitres en chef auront l'obligation d'appliquer les sanctions suivantes :

- Première offense dans un match : avertissement. L'arbitre en chef informera le/la joueur/joueuse et l'entraîneur concerné lorsque le bout sera complété.
- Deuxième offense dans un match pour un même joueur : expulsion ; tel que stipulé dans la réglementation officielle de Curling Canada, le ou la joueuse expulsé(e) ne peut pas être remplacé(e) (Règle 21-7) et l'équipe doit terminer le match avec trois joueurs.
- Troisième offense pour un même joueur dans le même tournoi : expulsion définitive de l'événement et convocation auprès du comité de discipline de CQ.

ANNEXE C – CODE D'ÉTHIQUE CQ CONCERNANT L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Sans aucun doute, la situation a changé en ce qui concerne la façon dont les médias, les fans et les joueurs interagissent et il est reconnu que les diverses formes de médias sociaux représentent une occasion précieuse pour la communication. Les concurrents sont encouragés à adopter ces médias sociaux, car ils présentent des pistes pour promouvoir le curling ainsi que leurs équipes. Mais il doit y avoir certaines responsabilités rattachées à l'utilisation de ces médias sociaux, en particulier lorsque les concurrents participent à des événements provinciaux, nationaux et championnats du monde lorsque la visibilité est à son comble.

Ceci étant dit, voici quelques conseils :

- Être conscient du fait que, comme les athlètes de haut niveau, les compétiteurs sont à l'honneur et ils représentent toujours non seulement eux-mêmes, mais leurs équipes, leurs coéquipiers, leur famille et Curling Québec comme participants à un championnat majeur. Il n'y a pas d'interrupteur marche-arrêt quand il s'agit de cette responsabilité.
- Il n'y a pas de "sous le couvert de l'anonymat" en matière de communication via les médias sociaux. Il est illégal d'usurper l'identité d'une autre personne. Frapper le bouton « retour » sur un Tweet, et vous faites partie du dossier public, le message peut être distribué à des milliers de personnes en seulement quelques secondes. Évitez d'utiliser les médias sociaux lorsque vous êtes en colère ou en consommant de l'alcool. Aussi, lors des événements, on recommande d'éviter de lire les réponses de Twitter ou les messages sur Facebook adressés à votre équipe. C'est une réalité qu'il y aura des opposants qui prennent plaisir à dénigrer des compétiteurs ou leurs coéquipiers. Leur répondre ne sert à rien. Les éviter est la meilleure chose à faire. Idéalement, ayez quelqu'un de l'extérieur qui filtre les réponses pour empêcher que les messages négatifs vous parviennent.
- Soyez bien astucieux quant au contenu d'un message. Il n'y a jamais rien de mal à prendre la voie rapide quand il s'agit de débattre des événements, des officiels ou des adversaires. Les compétiteurs aident leur sport et leur équipe en présentant une image positive et respectueuse à ceux qui lisent votre message. Remercier ses fans et louer ses coéquipiers et ses adversaires sont de bons moyens de faire cela.
- Les compétiteurs n'aident pas le sport et causent du tort à leurs coéquipiers en envoyant des messages négatifs ou en partageant/relayant des messages négatifs d'autres personnes. Ceux-là peuvent contenir des critiques de leurs adversaires, coéquipiers, officiels, événements, commanditaires, installations et des conditions de jeu ou des insultes sexistes, racistes ou homophobes. Il s'agit d'une consigne pour toute l'année, mais sachez que si cela se produit au cours d'un championnat provincial, national, mondial ou tout autre événement sous la juridiction de Curling Canada ou de Curling Québec, les compétiteurs peuvent et seront passibles d'une amende et/ou d'une suspension pour tout ce que Curling Canada ou Curling Québec considère préjudiciable au curling.
- Au cours des épreuves de qualification ou de championnat, les compétiteurs devraient être conscients des commanditaires. On doit se rappeler que les partenariats de Curling Québec avec Brosses Performance, PCW, Kruger inc., Jet Ice et ceux de Curling Canada telles que Tim Hortons, Kruger inc., New Holland, Ford du Canada, World Financial Group et Capital One, pour n'en nommer que quelques-uns, sont responsables du succès de nos événements. Curling Québec et Curling Canada demandent aux compétiteurs de respecter ces partenariats: A) en n'envoyant pas de messages qui sembleraient critiquer les commanditaires et B) en envoyant des messages qui mettent en valeur les compétiteurs de nos partenaires. Cela s'applique spécifiquement au cours des championnats. On reconnaît que certaines équipes ont des partenariats avec des commanditaires rivaux. Le fait est qu'il y a plus de 340 jours dans une année pour faire l'éloge des parrains de l'équipe; on insiste que durant l'événement lui-même, on s'en abstienne par respect pour nos partenaires qui rendent possible la tenue des événements majeurs.
- Pendant les championnats, par respect pour l'intégrité du jeu, il sera interdit aux joueurs, aux entraîneurs et aux remplaçants sur l'aire de jeu d'utiliser toute forme de médias sociaux 15 minutes avant jusqu'à la fin des matchs. Les équipes peuvent, toutefois, nommer quelqu'un assis dans les estrades ou regardant la télévision pour envoyer des messages via les médias sociaux pourvu qu'il n'y ait aucun contact direct avec les joueurs, l'entraîneur ou le remplaçant sur l'aire de jeu.

ANNEXE D – ENTENTE DE PARTICIPATION

APPENDIX D – PARTICIPATION AGREEMENT FORM

Personne contact de l'équipe : Nom : _____ # cellulaire : _____

En considérant que Curling Québec accepte que je participe à un championnat provincial, je consens à ce qui suit :

1. Je reconnais avoir reçu et lu les règlements pour le championnat provincial désigné.
2. Je m'engage à respecter toutes les règles et règlements en regard de la publicité, de la promotion et du code vestimentaire tel qu'établi par Curling Québec et ses commanditaires, dont j'ai pris connaissance dans le Guide des compétiteurs.
3. Je vais me conformer aux programmes antidopage de l'Association mondiale de curling (WCF) et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) qui exigent d'éviter de consommer des substances interdites. S'il y a lieu, je me soumettrai aux tests de dépistages de substances interdites effectués par un représentant de l'Association ou toute autre personne ayant l'autorité de le faire.
4. Je consens à ce que Curling Québec et son mandataire :
 - Photographient ;
 - Enregistrent des vidéos ;
 - Filment ; et/ou
 - Enregistrent ma voix ; et suite à
 - Montrent, publient et diffusent mon nom ou photographies, vidéos, films, ou tout autre portrait de moi ou tout enregistrement de ma voix pour n'importe quelle promotion, reportage ou publicité sur ou en relation avec Curling Québec ou l'événement.
5. Pour la promotion du curling lors de la diffusion de l'événement, je consens à :
 - Être interviewé pendant l'événement et
 - Porter, à la demande de Curling Québec, un micro lors de la compétition.

J'accepte les conditions de cette entente comme en fait foi ma signature.

Signé le	(Jour)		(Mois)		(Année)	
----------	--------	--	--------	--	---------	--

Équipe		
	Lettres moulées	Signature
Capt		
3e		
2e		
1er		
5e		
Ent.		

OBLIGATOIRE DE:

1. signer (par tous les joueurs/joueuses de l'équipe et l'entraîneur si applicable)
2. remettre à l'arbitre en chef au championnat provincial AVANT de jouer votre PREMIER match.